

REUNION 2022-01 : 25 JANVIER 2022, 14h30 à 16h30 CET (*online*)

[PARTICIPANTS]

Géraud AMIC (UBpartner), Vincent Boujnah (CtrlPrint), Adrien CHOLAT (Labrador), Lise CHORQUES (Actéo), Boris DAMON (PwC), Anaïs DE LA CHARIERRE (Grant Thornton), Mathieu DIERSTEIN (Cofisem), Matthieu DUPONCHEL (Mazars), Morgan GICQUEL (Deloitte), Pierre HAMON (etXetera), Nicolas D'HAUTEFEUILLE (CACIB), Siong HO WANG YIN (Sikima), Marc HOULLIER (Corporatings), Valérie KELLER (), Nelly LACOSTE (EDF), Isabelle LAMY-MORCATE (Société Générale), Corinne LAURIE (XBRL France), Gilles MAGUET (XBRL France), Romane MAGUET (BM&A), Camille MARTIN (KPMG), Stephan MARTIN (CtrlPrint), Morgane MINAIRE (Deloitte), Pierre POTTIER (Invoke), Loriane RAPINAT (BM&A), Antoine ROBERT (Deloitte), Eric SCHLIENGER (Synvance), Bruno TESNIERE (PwC), Charles Etienne SUET (EY), Valérie VIARD (ANC).

La réunion est co-animée par Astrid MONTAGNIER (KPMG) et Thomas VERDIN (BM&A).

[AGENDA]**1/ Tour de table des actualités**

- Actualités ESEF & XBRL France

2/ Autour du GT Mapping XBRL France

- CNCC et associations professionnelles
- Quelques mots du groupe Analyses/Relations Investisseurs
- Debrief réunions CNCC AMF du 21 janvier (aspects mapping)

3/ Pratiques communes

- Validation des dernières pratiques communes publiées
- Sous-rubriques de capitaux propres / OtherReserves

4/ Macro-balisage

- Rappels de principes
- Pratiques à proposer

5/ Divers

Le support de réunion est disponible sur page web www.xbrlfrance.org/mapping du groupe de travail.

[ACTUALITES]

Un webinaire XBRL Europe sur ESEF sera organisé le 15 mars 2022.

La prochaine « XBRL Europe Summer Week » se tiendra à Paris (réunion plénière le 13 juin 2022 dans les locaux de la Banque de France et groupes de travail le lendemain).

Les informations pratiques seront détaillées sur le site www.xbrlfrance.org.

[AUTOUR DU GT]

Les travaux du GT seront mis en commun avec le GT ESEF de la CNCC (compagnie nationale des commissaires aux comptes) et Actéo (association pour la participation des entreprises françaises à l'harmonisation comptable internationale). Les pratiques communes préparées par le groupe leur seront transmises et leurs commentaires pris en compte avant validation et publication définitive. Cela permet de donner une plus grande collégialité et visibilité aux pratiques communes.

Dans ce cadre, les points évoqués lors du GT CNCC de janvier (réunion avec l'AMF puis réunion du GT seul) ont été partagés lors de notre réunion :

- Retraitement des périodes comparatives (CNCC/AMF)
- Ordre de présentation (CNCC/AMF)
- Utilisation des dimensions versus des extensions notamment par les banques (CNCC/AMF)
- Extension versus tag direct pour la trésorerie dans le TFT (CNCC)
- Ecart entre libellé « papier » et libellé XBRL (question AMF)
- Block tag (attentes AMF)

Notre groupe avait été sollicité (par mail) avant Noël pour répondre aux deux premières thématiques de réflexion du GT CNCC. Les réponses, compilées par Astrid, sont reprises sur la page web de notre GT.

Le fait que les périodes comparatives sont retraitées par rapport aux données antérieurement publiées (par exemple au niveau du bilan ou compte de résultat) doit être identifié dans les rapports XBRL, et il semble que le seul moyen de faire cette identification soit par le biais de footnotes.

Plusieurs membres de notre GT sont étonnés du choix du GT CNCC de considérer qu'un ordre de présentation (dans la base de présentation taxonomique) différent de celui dans la présentation papier soit considéré comme une anomalie (toutefois, elle serait considérée non significative, et donc sans incidence dans la formulation de la conclusion du Commissaire aux Comptes sur le format ESEF).

L'utilisation de dimensions dans les états primaires, lorsqu'elle limite l'usage d'extensions et est justifiée semble possible, même si cela rend techniquement impossible l'expression de certaines *calculations*.

La trésorerie d'ouverture au TFT (qu'il s'agisse de la trésorerie du bilan ou de la trésorerie nette des découverts bancaires) doit être balisée avec le tag standard prévu et la date ad hoc, et non pas par une extension spécifique signifiant qu'il s'agit de l'ouverture (limitation constatée à date sur ce point dans certains outils).

Enfin, les libellés chargés dans la taxonomie, sur lesquels sont basés les noms des extensions, peuvent différer du libellé du rapport (en particulier pour donner plus de sens ou pour faire une formulation plus restreinte) sans que ce soit considéré comme une anomalie.

Au niveau européen, un groupe de travail sur les usages pour ESEF est en train de se constituer, au sein de XBRL Europe, aux côtés de la Task Force BP ESEF qui traite des points plus technologiques (usage XBRL). Certaines réflexions pourront être partagées, à commencer par les Pratiques Communes établies par notre GT.

Enfin, un groupe de travail Analystes / Relations investisseurs est constitué (avec Nicolas, Mathieu, Marc). Quelques mots de l'avancement de ce groupe seront partagés régulièrement dans notre GT. Les émetteurs sont intéressés par les attentes de analystes en termes d'indicateurs, de balisage et de cohérence pour la comparabilité des ratios.

[PRATIQUES COMMUNES]

Les pratiques suivantes sont formellement validées par le GT :

- PC02 Revenue ou RevenueFromContractsWithCustomers ?
- PC03 31/12 ou 01/01 ?
- PC08 FinanceIncomeCost ?

Grace à Pierre qui a préparé la traduction, les 8 pratiques communes établies en 2021 sont rendues disponibles aussi en anglais. Elles pourront être partagées avec le groupe qui se constitue au sein de XBRL Europe.

Les pratiques communes en français et anglais sont disponibles sur la page web www.xbrlfrance.org/mapping du groupe de travail.

Une pratique commune nouvelle est débattue : **quelles balise pour le poste « Réserves Consolidées » souvent présentés dans les capitaux propres ?**

Dans certains cas, la balise « RetainedEarnings » peut suffire (ou sa déclinaison dans la taxonomie 2021 excluant le résultat de la période, s'il est présenté séparément). Il est rappelé que ce concept peut, selon les IFRS, inclure les écarts actuariels IAS 19, la réserve IFRS 2, mais aussi la réserve légale, sans qu'une extension soit nécessaire.

Si le poste inclut aussi des réserves de change, des réserves IFRS 9 ou des actions propres, il faut alors privilégier une extension combinant RetainedEarnings et les balises liées à ces éléments. L'extension peut combiner AccumulatedOtherComprehensiveIncome si tous les autres éléments de résultat global sont compris dans le poste.

On s'attend généralement à ce que la balise OtherReserves soit utilisée pour des postes ne comprenant ni les « retained earnings » ni les autres éléments du résultat global.

L'ensemble des pratiques communes sera communiqué à la CNCC et à Acteo afin de recueillir les commentaires pour relecture finale lors de la prochaine réunion et si possible publication commune de ces pratiques.

[MACRO-BALISAGE]

L'AMF et Actéo ont exprimé de l'intérêt pour que le GT propose des pratiques de macro-balisages pragmatiques, conformes au règlement (qui ne donne qu'une exigence générale) et techniquement réalisables. De façon générale, les émetteurs sont demandeurs de guidelines pour réaliser le macro-balisage qui sera obligatoire sur les publications relatives à l'exercice 2022.

La FAQ AMF est rappelée : elle indique que le macro-balisage ESEF ne doit pas conduire à modifier la rédaction des notes annexes.

Les discussions de 2021 avaient mené en première réaction le groupe à conclure qu'une macro-balise doit être appliquée à un texte pour couvrir l'ensemble des informations correspondant au thème de la balise sans englober des informations relevant d'autres sujets. Cela s'applique en particulier quand la liste des macro-balises considérées par le règlement contient plusieurs balises dont les thématiques se superposent (thèmes `IntangibleAssetsOtherThanGoodwill`, `Goodwill`, `IntangibleAssetsAndGoodwill`, voir les exemples précis dans le support de la réunion).

Les discussions en réunion conduisent à reformuler de façon plus précise :

- Ce sont les macro-balises ESEF (Table II Annexe II) qui définissent primordialement la granularité. On considère ensuite la granularité de lecture transcrite par la rédaction du document (titres, sous-titres, découpages en paragraphes...), même si ce découpage peut être imparfait pour quelques informations.
- Pour chaque thématique qui apparaît à cette granularité, on sélectionne la macro-balise, si elle existe dans la liste en Table II Annexe II dans le règlement ESEF, qui englobe cette thématique et qui a le sens comptable le plus proche (*closest wider meaning*).
- Dans ce processus, on distingue la partie des principes comptables de celle des notes détaillées, qui font l'objet de jeux de balises séparés (si les principes comptables incluent quelques données chiffrées, cela ne déqualifie pas systématiquement la nature de principes comptables dès lors qu'on respecte le principe de granularité de lecture du document exprimé plus haut ; charge à l'émetteur d'améliorer éventuellement sa rédaction avec l'accord des commissaires aux comptes, mais cela ne doit pas venir de l'analyse ESEF/XBRL).

Ainsi, on ne cherche pas à utiliser chacune des balises (ce qui crée des questions de double-balisage), mais uniquement à baliser lorsque l'information est disponible dans le rapport à une granularité de lecture pertinente (si l'émetteur traite ensemble les thématiques `Intangible` et `Goodwill`, c'est la balise commune qu'on retient ; si au contraire il distingue clairement les deux thèmes, on macro-balise chaque partie séparément).

Deux questions sont proposées par Nelly pour ouvrir les discussions de la prochaine réunion :

Dans tous les cas, doit-on considérer que le macro-balisage est exclusif (au risque de baliser peu), ou permettre des recouvrements ?

Faut-il créer des extensions de macro-balises ? Proposition : s'il y a une extension dans le balisage des montants dans les états financiers, cela peut se justifier en miroir en annexe.

PROCHAINES REUNIONS :

22 FEVRIER 2022 – 14h30 à 16h30 CET

29 MARS 2022 – 14h30 à 16h30 CET

Les réunions se feront via [gotomeeting](https://gotomeeting.com).

Si l'invitation ne vous parvient pas, merci de contacter t.verdin@bma-groupe.com.